

HONORAIRES DE TRANSACTION A LA CHARGE DES VENDEURS APPLICABLES A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2022

Honoraires appliqués sur le montant du prix de vente affiché

Appartement – Maison dont Prix de vente < 100 000 €
Appartement – Maison dont Prix de vente compris entre 100 000 € et 200 000 €
Appartement – Maison dont Prix de vente > 200 000 €
Garage, Cave, Parking vendu seul
Locaux commerciaux, Terrains

Frais de constitution d'un rapport d'évaluation d'un bien hors zone couverte par les agences Square Habitat facturé 150 euros (remboursé si vente réalisée par Square Habitat).

8 % TTC (mini 6000€)

7 % TTC (mini 6000€)

6 % TTC (mini 6000€)

3000 € TTC

8 % TTC (mini 6000€)